

SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-et-un décembre à quatorze heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du Service Culture de la CARO à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Etaients présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
M. Michel DOUBLET (<i>suppléant de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)	X	
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental	X	
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2021/33**OBJET : Convention de gestion des équipements de distribution en eau potable et de défense contre l'incendie dans l'emprise du port de commerce de Rochefort**

Considérant que le service Eau Potable de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan assure en régie intercommunale la distribution de l'eau potable sur la ville de Rochefort.

Considérant que le Service Eau Potable doit à ce titre :

- garantir le bon fonctionnement de la canalisation 24h/24 et des dispositifs de comptages situés à l'extérieur du site, sur le domaine public.
- assurer la vérification et l'entretien des organes de Défense Extérieure contre l'Incendie à l'intérieur du Site (P17299.0012 et P17299.0279).

Considérant la nécessité de renouveler la convention de gestion des équipements de distribution en eau potable et de défense contre l'incendie dans l'emprise du port de commerce de Rochefort du 20 mai 2020 entre la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- d'approuver la convention de gestion des équipements de distribution en eau potable et de défense contre l'incendie dans l'emprise du port de commerce de Rochefort entre la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

